

NR1 Buffer

Omega Bio-tek

Numéro de version: 2.5

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Code d'alerte du risque Chemwatch: 2

Date initiale: 02/11/2025

Date de révision: 20/11/2025

Date d'impression: 25/11/2025

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	NR1 Buffer
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisation en laboratoire.
--------------------------------------	-----------------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Omega Bio-tek	Omega Bio-tek
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697
Télécopieur	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Web	www.omegabiotek.com	https://www.omegabiotek.com/
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com

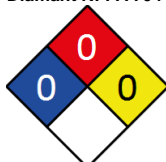
Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	CHEMTREC
Numéro(s) de téléphone d'urgence	North America: +1 800 424 9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes

Classification	Non dangereux
----------------	---------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Non applicable
--------------------------	----------------

NR1 Buffer

Mention d'avertissement	Non applicable
-------------------------	----------------

Déclaration(s) sur les risques

Non applicable

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

Non applicable

Déclarations de sécurité : Réponse

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Stockage

Non applicable

Déclarations de sécurité : Élimination

Non applicable

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
--------	-----------	-----

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins**Description des mesures de premiers secours**

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer continuellement avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux, et en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ En cas de blessure à l'œil, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grande eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : se déplacer dans un endroit bien aéré. ▶ En général, aucune autre mesure n'est requise.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre antipoisons ou un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie**Moyens d'extinction**

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- ▶ Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre les incendies. ▶ Empêchez, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▶ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante. ▶ NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▶ Si cela est sécuritaire, retirez les contenants de la trajectoire du feu. ▶ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après utilisation.
Risque d'incendie/explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

NR1 Buffer

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer immédiatement tout écoulement. ▶ Éviter d'inhalier les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux. ▶ Porter un équipement de protection approprié. ▶ Contenir et absorber le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyer les résidus. ▶ Placer les déchets dans un récipient approprié et scellé.
Éclaboussures majeures	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évacuer la zone de tout personnel non protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Appeler les pompiers et leur donner le lieu et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Éviter par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, canalisations et cours d'eau. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêter la fuite. ▶ Containir le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Ramasser tout produit récupérable dans des contenants appropriés pour un éventuel recyclage. ▶ Neutraliser/désinfecter les résidus. ▶ Enfermer les résidus solides dans un contenant approprié pour les déchets. ▶ Arroser l'endroit et éviter que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ▶ Après les opérations de nettoyage, désinfecter et laver tous les vêtements de protection et l'équipement avant de les ranger et de les réutiliser. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Éviter tout contact avec l'humidité. ▶ Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Pendant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les contenants fermés de manière sécuritaire lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Éviter les dommages physiques aux contenants. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage. ▶ Utiliser les procédures de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée par rapport aux normes d'exposition afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires. ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance en contact prolongé avec la peau.
Autres données	

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. Réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les contenants sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité d'entreposage	Inconnu.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
NR1 Buffer	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	<p>Une ventilation générale est adéquate dans des conditions normales de fonctionnement. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire dans certaines conditions spécifiques. S'il existe un risque de surexposition, porter un respirateur homologué. Un ajustement adéquat est essentiel pour assurer une protection efficace. Fournir une ventilation appropriée dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants en suspension dans l'air générés dans les milieux de travail présentent des vitesses « d'échappement » différentes, lesquelles déterminent à leur tour les « vitesses de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>	
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)
	Aérosols, fumées lors d'opérations de remplissage, remplissage intermittent de contenants, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (émission à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)
	Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, dégagement de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)
	Meulage, sablage abrasif, polissage dans un tonneau, poussières générées par des meules à grande vitesse (émission initiale dans une zone à déplacement d'air très rapide)	2,5-10 m/s (500-2000)

NR1 Buffer

(pi/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux ou favorables à la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce
2 : Contaminants à faible vitesse ou simplement incommodes	2 : Contaminants hautement toxiques
3 : Production intermittente, faible volume	3 : Production élevée, utilisation importante
4 : Grande hotte ou important volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement

Une règle simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement à mesure que la distance augmente depuis l'ouverture d'un conduit d'aspiration simple. La vitesse diminue généralement en fonction du carré de la distance par rapport au point d'aspiration (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'aspiration doit donc être ajustée en fonction de la distance à la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'aspiration, par exemple, doit être d'au moins 1-2 m/s pour extraire des solvants émis par un réservoir situé à 2 m du point d'aspiration. D'autres considérations mécaniques, qui réduisent le rendement de l'appareil d'aspiration, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lors de l'installation ou de l'utilisation des systèmes d'aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage

- ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Une politique écrite décrivant le port ou les restrictions d'utilisation des verres de contact doit être établie pour chaque lieu de travail ou tâche. Cette politique devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des verres pour la catégorie de produits chimiques utilisés et un rapport d'expérience sur les blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur retrait et de l'équipement approprié devrait être facilement accessible. En cas d'exposition à des produits chimiques, amorcez immédiatement le rinçage des yeux et retirez les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation oculaire — ils ne doivent être retirés dans un environnement propre qu'après un lavage minutieux des mains. [Bulletin d'information actuel CDC NIOSH 59]

Protection de la peau

Voir protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.
L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :

- ▶ La fréquence et la durée du contact,
- ▶ La résistance chimique du matériau du gant,
- ▶ L'épaisseur du gant, et
- ▶ La dextérité offerte par le gant

Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).

- ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme.
- ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :

- ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est
- ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade

Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.
Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants.
Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants.
Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques.
Par exemple :

- Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés.
- Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection corporelle

Voir autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Tenue complète.
- ▶ Tablier en P.V.C.
- ▶ Crème protectrice.
- ▶ Crème nettoyante pour la peau.
- ▶ Unité de lavement des yeux.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur incolore

Continued...

NR1 Buffer

État physique	liquide	Densité relative (eau = 1)	Pas Disponible
odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Non applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhaler	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE) ; le produit peut néanmoins causer des dommages à la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.

NR1 Buffer

	Il existe des preuves limitées, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau produit une inflammation de la peau chez un nombre substantiel d'individus à la suite d'un contact direct, et/ou produit une inflammation significative lorsqu'il est appliqué sur la peau saine et intacte des animaux, pendant jusqu'à quatre heures, une telle inflammation étant présente vingt-quatre heures ou plus après la fin de la période d'exposition. Une irritation cutanée peut également être présente après une exposition prolongée ou répétée; cela peut entraîner une forme de dermatite de contact (non allergique). La dermatite est souvent caractérisée par une rougeur cutanée (érythème) et un gonflement (œdème) qui peuvent évoluer vers des cloques (vésiculation), une desquamation et un épaississement de l'épiderme. Au niveau microscopique, il peut y avoir un œdème intercellulaire de la couche spongieuse de la peau (spongieuse) et un œdème intracellulaire de l'épiderme.	
Yeux	Ce matériau provoque une irritation oculaire grave.	
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue pour produire des effets négatifs chroniques sur la santé (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.	
NR1 Buffer	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT – exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
NR1 Buffer	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Persistance et dégradabilité		
Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation		
Composant	Bioaccumulation	
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	

Mobilité dans le sol		
Composant	Mobilité	
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets		
Élimination du produit / de l'emballage	<p>Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente. ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour traitement si aucune solution appropriée ni installation de destruction n'ont été identifiées. 	

NR1 Buffer

- ▶ Détruire par : enfouissement dans un site autorisé ou incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un agent de combustion approprié).
- ▶ Décontaminer les contenants vides. Suivre toutes les mesures de sécurité indiquées sur les étiquettes jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	
	aucun

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle	non disponible
Canada - DSL	non disponible
Canada - NDSL	non disponible
Chine - IECSC	non disponible
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	non disponible
Japon - ENCS	non disponible
Corée - KECI	non disponible
Nouvelle-Zélande - NZIoC	non disponible
Philippines - PICCS	non disponible
E.-U.A. - TSCA	non disponible
Taiwan - TCSI	non disponible
Mexique - INSQ	non disponible
Vietnam - NCI	non disponible
Russie - FBEPH	non disponible
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictées)	non disponible
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	20/11/2025
Date initiale	02/11/2025

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.5	19/11/2025	Informations toxicologiques - santé aiguë (œil), Informations toxicologiques – la santé aiguë (inhalation), Identification des dangers – Classification, Contrôles de l'exposition / protection individuelle - contrôle technique, Informations écologiques – écologique, Contrôles de l'exposition / protection individuelle - Norme d'exposition, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (lutte contre

Continued...

NR1 Buffer

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
		l'incendie), Premiers soins – premiers soins (œil), Premiers soins - les premiers soins (peau), Manutention et stockage - procédure de traitement, Composition/informations sur les composants – Ingrédients, Stabilité et réactivité - Condition d'instabilité, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection personnelle (autres), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection individuelle (œil), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - protection individuelle (mains / pieds), Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversements (majeurs), Manipulation et entreposage - incompatibilité de stockage

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA : Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL : Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL : Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL : Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES : Norme d'exposition
- ▶ OSF : Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL : Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL : Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV : Valeur limite du seuil
- ▶ LOD : Limite de détection
- ▶ OTV : Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF : Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI : Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL : Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC : Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC : Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC : Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC : Code international des produits chimiques en vrac
- ▶ AIIC : Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL : Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL : Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC : Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ▶ ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- ▶ NLP : Non plus des polymères
- ▶ ENCS : Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC : Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS : Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI : Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ : Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI : Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH : Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.